

I. PARTICIPANTS

Direction : S.Bernard - M.Raufast - L.Neveux

Délégués FO : C.Mirgon - J.Brambati - E.Massé - E.Mesuil - S.Tardin - D. Castaing

II. EMPLOI

Evolution des effectifs au 31 Décembre 2013

		Affectés à Gimont	Déplacés in situ	Total
Cadres	CDI	5		5
	CDD	0		
Etam	CDI	58	3	62
	CDD	1		
Ouvriers	CDI	41		55
	CDD	14		
Alternance		0		0
Intérimaires		33		33
Total		152	3	155

III. BOQUETTE ATELIER

Où en est l'enquête de sécurisation de la boquette atelier ?

Réponse Direction :

«Une demande a été faite à ADC pour évaluer la faisabilité, le cout ainsi que la fiabilité d'un système de capteurs permettant d'interdire la présence d'un crochet dans la zone de la boquette. Nous vous tiendrons informés de ce sujet ainsi que les membres du CHSCT.»

IV. SOUS TRAITANCE

Prestation AAA, ATHOS fin ? Effectifs concernés pour reprise ?

Réponse Direction :

«La prestation de contrôle structure F7X s'est terminée fin décembre comme prévu. Les prestations de fabrication (AAA et ATHOS) devaient également finir en décembre. Elles ont été prolongées jusqu'à fin mars, en raison des retards sur les différentes chaines.»

V. REUNIONS DP GIMONT

Pouvez-vous assurer la présence d'un représentant RH aux réunions DP de Gimont ?

Réponse Direction :

«Nous proposerons aux élus délégués du personnel des dates et heures de réunions favorisant la participation d'un représentant des Ressources Humaines de Périole.»

VI. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité.

HEURES	Novembre 2013	Décembre 2013
Assemblage 470 (Improductif)	953	906
Assemblage 471 (Productif)	16 268	12 095
Contrôle 557	2 646	2 083

Evolution des plans de charges

CHANTIER Plan de charge		Nbre d'avions
A380	2014	31
	2015	30
	2016	30
A350	2014	23
	2015	43
	2016	82
F7X	2014	32
	2015	26
	2016	26
B777	2014	15
	2015	17
	2016	15

VII. VETEMENTS DE TRAVAIL

Pouvez-vous fournir des bleus de travail aux nouveaux contrats de professionnalisation ? Leur boîte d'intérim ne veut pas leur en fournir, ni LATECOERE. Comment font-ils ?

Réponse Direction :

«Tout en étant en Contrat de Professionnalisation, ces personnes sont considérées d'abord comme du personnel intérimaire. Les sociétés d'intérim ne peuvent fournir des vêtements de travail adaptés à la variété des postes de leurs différents clients. En l'état actuel des choses, c'est aux personnes intérimaires de venir avec un vêtement personnel adapté à leur travail.»

VIII. TOILETTES

Où sont les pastilles désodorisantes dans les urinoirs ?

Réponse Direction :

«Les pastilles classiques ont déjà été utilisées dans le passé et ont généré des problèmes d'évacuation dans les tuyaux. ATALIAN-TFN vient de commander un modèle de plastique désodorisant, ainsi que des désodorisants qui se fixent en tête d'urinoir. Délai de mise en place : fin-février.»

IX. PASSENGER

Impossible de consulter PASSENGER pour ceux qui n'ont pas de compte.

Que comptez-vous faire ?

Réponse Direction :

«Nous vous remercions pour cette question concernant Passenger. Nous sommes en train de créer les comptes individuels et les codes d'accès pour chaque salarié de la société. Une communication sera jointe à la feuille de paye du mois de Mars. Deux PC sont disponibles dans l'atelier et correctement configurés pour accéder à Passenger.»

X. MUTUELLE

Le prix de la mutuelle devient insupportable pour les salariés, d'autant plus que pour l'année 2013 le montant total de la mutuelle (part patronale + part salarié) devient imposable.

Il est temps de renégocier le pourcentage de participation patronale d'autant plus qu'habituellement les employeurs prennent en charge 60% de la cotisation.

Réponse Direction :

« Cette question est à traiter avec votre représentant syndical et pas en réunion DP.

Notez toutefois, que le prix de la mutuelle est basé sur un pourcentage du plafond de la sécurité sociale. Ce pourcentage n'a pas augmenté depuis plusieurs années.

Notez également que le salaire net imposable 2013 mentionnés sur les feuilles de paye de décembre, n'intègre pas le décret du gouvernement publié le 30 décembre précisant l'imposition de la part patronale de la mutuelle. Cette correction sera faite lors de l'envoi aux salariés et au service des impôts du salaire imposable 2013.»

XI. CANTINE

Le prix de la cantine a énormément augmenté. Pourquoi ?

Pouvez-vous augmenter la part patronale ?

Réponse Direction :

« Le prix du repas a augmenté pour deux raisons :

- 1) Accord de révision de prix prévu au contrat entre Elior et Latécoère.*
- 2) Augmentation de la TVA au 1er Janvier qui est passé de 7% à 10%.*

Le montant payé par le salarié est passée de 3,06 € à 3,20 € dont 0,09 € du à l'augmentation de la TVA.»

	Prix 2013 HT	Prix TTC 2013 TVA 7%	Prix 2014 HT	Prix TTC 2014 TVA 10 %
Prix Total du repas	6,80 €	7,28 €	6,92 €	7,61 €
Part salariale	2,86 €	3,06 €	2,91 €	3,20 €
Part employeur	3,94 €	4,22 €	4,01 €	4,41 €

XII. CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Pouvez-vous nous expliquer et régulariser l'erreur faite sur le salaire des 5 personnes en contrat de professionnalisation ?

Réponse Direction :

« Le service RH de Latécoère a détecté une erreur dans les contrats fait par Manpower sur le salaire de référence indiqué par erreur comme étant égal au mini société.

Le mini société est utilisé pour une personne qualifiée, pas pour une personne en cours d'acquisition d'une compétence d'ajusteur-monteur.

Le taux horaire qui a été communiqué aux personnes était juste et a bien servi au calcul de leur salaire. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une régularisation financière. »

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **10 Février 2014**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS.**

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.